

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance ordinaire du 14 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze février, à 09 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise DODDI-POUYET.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	7
Pouvoirs	2
Votants	9

Présents :

Nathalie LALLIER, Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Michèle PRIEUR, Carole OUVRARD, Colette BENOIST, Bernard PINGUET

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Claudette SERGENT a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Marie-Noëlle LE BEUZ a donné pouvoir à Catherine REYT

Absent(s) excusé(s) :

Peggy PERROCHON

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2023_004

OBJET: AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

VU les dossiers présentés, et les attributions accordées entre le 25 novembre 2022 et le 17 janvier 2023.

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

PREND ACTE des aides suivantes :

- 1) 7 allocations de fin d'année pour les personnes handicapées d'un montant de 50 €, 15 accords pour la somme de 100 € et 27 accords pour la somme de 150 €.
- 2) 12 accords pour le Revenu Minimum Etudiant d'un montant de 640 € avec un premier versement de 320 € et 4 accords de versement de RME d'un montant de 320 €.
- 3) Bons alimentaires d'un montant de 200 € dont 100 € en décembre et 100 € en janvier.
- 4) Bons alimentaires d'un montant de 50 € pour le mois de janvier 2023.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 14 février 2023.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie Lallier.